

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 14
Présents : 08
Pouvoirs : 00

BUREAU DELIBERATIF SÉANCE DU 24 FEVRIER 2020 A 09H00

Délibération BT2020/02/24 - 16 – Attribution d'une subvention à l'association Mindweapon dans le cadre de la programmation 2020 du contrat de ville de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

Rapporteur : Brigitte MARSIGNY, 6^{ème} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : 18 février 2020

PRÉSIDENTE de Claude CAPILLON, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : Salle du 8^{ème} étage - Hôtel de Ville de Rosny-sous-Bois - 20, rue Claude Pernès - 93110 Rosny-sous-Bois.

PRÉSENTS : Mmes et MM. BAILLY Dominique, CAPILLON Claude, CRANOLY Rolin, GENESTIER Jean-Michel, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MARSIGNY Brigitte, MARTIN Pierre-Yves

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. COPPI Katia, DEMUYNCK Christian, KLEIN Olivier, MAHEAS Jacques, SCHLEGEL Eric, TORO Ludovic

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARTIN Pierre-Yves

LE BUREAU,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil de territoire CT2019/05/28-02 en date du 28 mai 2019, portant délégation d'attributions du Conseil de Territoire au Bureau pour décider de l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant n'excédant pas 23 000€, dans la limite des crédits ouverts au budget, et approuver les conventions afférentes,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération,

VU le contrat de ville intercommunal de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, signé le 5 juillet 2015,

VU le protocole d'engagements renforcés et réciproques, signé le 6 novembre 2019,

VU la demande de subvention déposée par l'association Mindweapon auprès de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est dans le cadre de l'appel à projets 2020 du contrat de ville de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, pour le projet « Timeprozess »,

CONSIDÉRANT que le projet porté par l'association Mindweapon contribue à la réalisation des objectifs de l'axe « développement économique, emploi, insertion » du contrat de ville intercommunal de Clichy-sous-Bois et Montfermeil,

CONSIDERANT que le projet porté par l'association Mindweapon contribue à la réalisation des objectifs du protocole d'engagements renforcés et réciproques,

CONSIDERANT que les partenaires ont approuvé l'inscription du projet au tableau de programmation 2020 de l'enveloppe cible du contrat de ville intercommunal de Clichy-sous-Bois et Montfermeil lors du comité technique du 21 janvier 2020, et du comité de pilotage du 7 février 2020,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

DECIDE d'attribuer à l'association Mindweapon une subvention d'un montant de 10 000€ pour le financement du projet « Timeprozess », dont le coût total prévisionnel s'élève à 103 400€ au titre de l'exercice 2020.

PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités y afférentes.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 24/02/2020.

Affiché - Notifié le

04 MAR. 2020

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Claude CAPILLON